

# Procès Verbal de Assemblée Générale Extraordinaire du CODAP

du Mardi 30 janvier 2024  
au Centre Culturel de la Vie Associative  
234 cours Emile Zola - 69100 VILLEURBANNE

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14 heures, 158 adhérents sont présents.

**Ordre du jour** : Modification des statuts (projet communiqué à l'avance à chaque adhérent par messagerie électronique ou courrier)

Le Président rappelle qu'une consultation a été organisée par voie électronique et postale qui a reçu 180 réponses (83 par voie électronique, 97 par courrier), 179 oui et 1 non. Le quorum de 50 % des 1373 adhérents enregistrés à ce jour n'étant pas atteint cette consultation ne peut être prise en compte. Conformément aux statuts l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour pourra statuer sans quorum.

- Les modifications statutaires proposées sont rappelées et explicitées:
  - a - changement d'affiliation fédérale, de la FFRS à la **FFSPT (Fédération Française Sports pour Tous)**
  - b - déplacement du siège de l'association, du 15 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon au **2 petite rue de la Rize 69100 Villeurbanne**
  - c - modification du libellé complet du nom du CODAP, de "Club Omnisports des Activités Physiques pour la retraite sportive" à "**Club Omnisports des Activités Physiques pour les Seniors de Lyon Métropole**" avec le sigle CODAP inchangé.
- Vote sur les modifications statutaires proposées : les modifications proposées sont approuvées à l'unanimité sauf une abstention.
- Aucune question ou demande d'explication n'étant exprimée le Président remercie les participants pour leur confiance, clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire et donne la parole à la Présidente du Comité Régional de la Fédération Française Sports pour Tous pour quelques minutes de présentation de l'organisation, des valeurs et domaines d'actions de la Fédération .

Jean Claude JOLY  
Président

Michelle SORNAY  
Secrétaire Générale